

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2017**

**DÉLIBÉRATION N° 2017-37 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET CONCOURS FINANCIERS**

Le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité,

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Agence française pour la biodiversité, en particulier son article L.131-9-3° ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-11, relatifs au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité, en particulier ses articles R.131-28-6 et R.131-28-7-7° ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment son article R.131-30-1, relatif aux compétences du Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu la délibération n° 2017-03 du Conseil d'administration du 21 février 2017 portant délégations de pouvoir au Directeur général de l'Agence ;
- Vu la délibération n° 2017-23 du Conseil d'administration du 20 juin 2017 portant attribution de compétences à la Commission des Interventions ;
- Vu la délibération de la Commission des Interventions relatives aux propositions d'attribution de subventions et concours financiers soumises à son examen le 13 septembre 2017 ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence ;

et après avoir valablement délibéré,

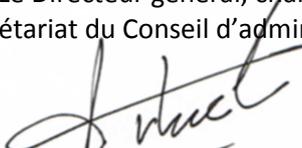
**D É C I D E**

**ARTICLE UNIQUE :**

Le Conseil d'administration approuve l'octroi des subventions et concours financiers tels que détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération.

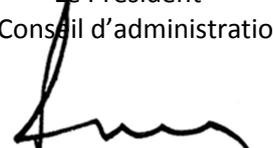
En ce qui concerne l'aide attribuée à la Société « Rhum JM » (Martinique) pour le traitement des effluents de distillerie, le Conseil d'administration prend acte que l'aide sera allouée, dans le cadre de la convention à intervenir, sur la base d'un régime notifié ou exempté de notification existant permettant le respect des critères de l'encadrement européen des aides d'État, dont l'identification est en cours.

Le Directeur général, chargé  
du secrétariat du Conseil d'administration,



Christophe AUBEL

Le Président  
du Conseil d'administration,



Philippe MARTIN

## Attribution de subventions et concours financiers – Réunion du Conseil d'administration du 27 septembre 2017

Bénéficiaire	Montant de l'aide proposée (€)	Objet/intitulé du projet aidé
Institut national de la Recherche Agronomique (INRA)	- 24 780,00 €	Programme d'action 2016-2018 – Ajustement de l'activité 2018
Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA)	+ 172 890,00 €	Programme d'action 2016-2018 – Ajustement de l'activité 2018
Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)	+ 204 283,00 €	Programme d'action 2016-2018 – Ajustement de l'activité 2018
Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES)	900 000,00 €	Soutien à quatre évaluations mondiales conduites par l'IPBES
Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)	+ 1 205 316,00 €	Programme d'action 2016-2018 – Convention de subvention – Avenant n° 2
IFREMER	+ 1 181 606,00 €	Programme d'action 2016-2018 – Convention de subvention – Avenant n° 3
Laboratoire National de métrologie et d'Essais (LNE)	+ 96 780,00 €	Programme d'action 2016-2018 – Convention de subvention – Avenant n° 2
Office international de l'eau (OIEau)	+ 2 027 067,00 €	Programme d'action 2016-2018 – Convention de subvention – Avenant n° 2
Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN)	411 647,00 €	Programme d'actions 2018
Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)	459 710,79 €	Convention de subvention relative aux sols
Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA)	5 046 534,00 €	Écophyto – « Réseau DEPHY » 2018 – Financement annuel 2018 de la cellule d'animation nationale des Réseaux « FERME et EXPE »
Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA)	2 931 750,00 €	Écophyto – « Réseau DEPHY » 2018 – Financement pluriannuel 2018-2020 de la cellule d'animation nationale des Réseaux « FERME et EXPE »
Chambres régionales et départementales d'agriculture et Lycée agricole de Mayotte	8 376 035,00 €	Écophyto – « Réseau DEPHY » 2018 – Financement annuel 2018 de la mise en œuvre du Réseau « FERME »
Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	1 499 255,00 €	Écophyto – Réalisation de l'enquête sur les pratiques culturelles en grandes cultures et prairies
Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique	+ 375 000,00 €	Extension des réseaux d'eaux usées à Rivière-Pilote (avenant)
Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique	+ 1 369 400,00 €	Transfert des eaux usées de Rivière-Pilote vers la STEP de Sainte-Luce (avenant)
Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique	+ 455 000,00 €	Réhabilitation d'une STEP à Saint-Esprit (avenant)
Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique	+ 367 800,00 €	Réhabilitation de la STEP des Anses d'Arlet (avenant)
Régie ODYSSI – Martinique	+ 1 809 552,34 €	Transfert des eaux usées vers la STEP de Gaigneron, au Lamentin (avenant)
Société Rhum JM – Martinique	696 801,27 €	Traitement et valorisation des effluents de distillerie en milieu tropical

Bénéficiaire	Montant de l'aide proposée (€)	Objet/intitulé du projet aidé
Régie La Créole – La Réunion	1 260 000,00 €	Amélioration de la desserte en eau potable à Saint-Paul
Régie La Créole – La Réunion	840 000,00 €	Extension du réseau d'eaux usées à Saint-Paul
Commune de Saint-Leu – La Réunion	2 328 354,95 €	Modernisation du réseau d'eaux usées de la RN1A en centre-ville
Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion	509 844,75 €	Réalisation de réseaux collectifs d'assainissement dans le secteur de Saint-Bernard à la Montagne (Saint-Denis)
Établissement des Eaux et de l'Assainissement de Saint-Martin (EEASM)	1 040 000,00 €	Projet pilote de traitement des micropolluants sur la station d'épuration des eaux usées du quartier d'Orléans
Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) de Guyane	2 225 890,00 €	Sécurisation du réseau AEP : opération de renforcement de l'ouvrage de franchissement de la rivière Cayenne
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse	+ 7 100 000,00 €	Avenant n° 1 à la convention 2014-2018 relative à la mise en œuvre du Programme Exceptionnel d'Investissements (PEI) de Corse
<b>Total :</b>	<b>44 865 737,10 €</b>	